

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU VENDREDI 25 MARS 2022 A 18H30**

Présents : DEGENEVE Alain, FROSSARD Nicolas, SONGIS-WOJCIK Karine, DEGENEVE Jean-Pierre, VUATTOUX Rémy, BOINNARD Elise, COLLOUD Grégory, GOUSSARD Jean-Claude, GUERINEAU Maxime, MACHAL Lukasz, MERMET-BOUVIER Solange, PERRIN Dorothee.

Absents excusés : COLLOUD Jean-François (pouvoir à SONGIS-WOJCIK Karine), MOREL-CHEVILLET Claude (pouvoir à COLLOUD Grégory).

Madame DEGENEVE Jean-Pierre a été nommé secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 JANVIER 2022.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR.

**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes présentés :

• **Budget principal M14**

Section de fonctionnement

Recettes arrêtées à la somme de ..... 1.255.858,83 €  
Dépenses arrêtées à la somme de ..... 718.860,47 €  
Résultat de clôture 2021 ..... 536.998,36 €  
à reprendre à la gestion 2022, article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de ..... 103.600,85 €  
Dépenses arrêtées à la somme de ..... 235.165,56 €  
Résultat de clôture 2021 ..... - 131.564,71 €  
à reprendre à la gestion 2022, article 001 « Déficits antérieurs reportés ».

• **Budget Eau/Assainissement M49**

Section d'exploitation

Recettes arrêtées à la somme de ..... 245.793,83 €  
Dépenses arrêtées à la somme de ..... 199.773,34 €  
Résultat de clôture 2021 ..... 46.020,49 €  
à reprendre à la gestion 2022, article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de ..... 438.137,70 €  
Dépenses arrêtées à la somme de ..... 124.692,51 €  
Résultat de clôture 2021 ..... 313.445,19 €  
à reprendre à la gestion 2022, article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement ».

• **Budget Remontées Mécaniques du Col du Feu M43**

Section d'exploitation

Recettes arrêtées à la somme de .....	13.797,19 €
Dépenses arrêtées à la somme de .....	11.385,07 €
Résultat de clôture 2021 .....	2.412,12 €

à reprendre à la gestion 2022, article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de .....	57.173,39 €
Dépenses arrêtées à la somme de .....	0.00 €
Résultat de clôture 2021 .....	57.173,39 €

à reprendre à la gestion 2022, article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement ».

• **Budget Caveaux M49 – Comptabilité de stock**

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de .....	8.940,00 €
Dépenses arrêtées à la somme de .....	8.940,00 €
Résultat de clôture 2021 .....	0,00 €

**APPROBATION COMPTES DE GESTION 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2021 (budget principal, Eau/Assainissement, Caveaux, Remontées mécaniques du Col du Feu) de Madame le Trésorier Payeur.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2022**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux suivants :

Libellé	Bases prévisionnelles 2022 notifiées	Taux votés	Produits attendus
Foncier bâti	888.800,00	25,77 % (idem 2021)	229.044,00 €
Foncier non bâti	33.800,00	53,01 % (idem 2021)	17.917,00 €
<b>Total</b>			<b>246.961,00 €</b>

**PRESENTATION DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS EN 2021**

Préalablement au vote du budget primitif, il convient de présenter à l'assemblée le montant des indemnités perçues par les élus durant l'année N-1.

La montant des indemnités versées au Maire et aux 4 adjoints en 2021 s'élève à 38.618,25 €.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets présentés :

- **Budget principal M14**

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 1.302.376,36 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 605.165,71 €

- **Budget Eau/Assainissement M49**

Section d'exploitation

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 237.591,47 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 448.445,19 €

- **Budget Remontées mécaniques du Col du Feu M43**

Section d'exploitation

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 8.700,00 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 60.173,39 €

- **Budget Caveaux M49**

Section d'exploitation

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 7.450,00 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 14.900,00 €

## VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après examen des différentes demandes, décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes, à la condition toutefois qu'un dossier de demande écrite soit effectivement déposé auprès de la mairie :

Ski-Club Lullinois .....	3.000,00 €
OCCE Coopérative scolaire « Les Petits Fûtés » .....	3.500,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Bellevaux/Lullin .....	500,00 €
Les amis du Forchat .....	450,00 €
MJC du Brevon .....	350,00 €
Attitud'Altitudes.....	350,00 €
Comité des Fêtes de Lullin.....	350,00 €
Bell'Gym Club .....	150,00 €
Société des Anciens combattants .....	150,00 €
Club des Seniors « Les Edelweiss » .....	150,00 €
Le Chœur du Brevon.....	150,00 €
Hermone Animations .....	350,00 €
Union instrumentale de Vailly .....	150,00 €

Cœur solidaire du Haut-Chablais ..... 150,00 €  
**Soit au total ..... 9.750,00 €**

**DELIBERATION MANDATANT LA SCP PIANTA ET ASSOCIES AUX FINS DE  
DEFENSE DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA REQUETE PRESENTEE  
PAR LES CONSORTS PICCOT ET AUTRES**

Dans le cadre du recours contentieux mené à l'encontre de l'arrêté de non opposition à la déclaration préalable de travaux n° DP 07415521B0004 présenté par les consorts Piccot et autres, Monsieur le Maire propose de confier à la SCP PIANTA & ASSOCIES la défense des intérêts de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL A  
INTERVENIR AVEC LA COMMUNE DE REYVROZ**

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de besoins de main d'œuvre exceptionnels, les communes de Reyvroz et Lullin proposent des échanges de services mutuels. Aussi, les agents techniques de la commune de Lullin sont amenés à intervenir ponctuellement sur la commune de Reyvroz et réciproquement. Afin de sécuriser ces interventions, des conventions de mise à disposition de personnels et/ou de matériels doivent être conclues entre les deux collectivités. Une délibération est nécessaire afin d'autoriser M. le Maire à signer ces conventions de mise à disposition de personnels.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer des conventions ponctuelles de mise à disposition de personnel et de matériel à intervenir avec la commune de Reyvroz.

**CONTRAT DEPARTEMENTAL AVENIR ET SOLIDARITE 2022 - DEMANDE DE  
SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU STADE : PROJET DE CITY STADE**

Dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2022, il est proposé de déposer le dossier de demande de subvention pour **l'aménagement du stade avec un projet de City Stade** : demande de subventionnement à hauteur de 80 % du montant global des travaux, lequel est estimé à hauteur de 64.257,00 € HT, soit une subvention sollicitée de 51.405,60 €. Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire, valide cette proposition à l'unanimité.

**FIXATION D'UN TARIF POUR LA POSE D'UN COMPTEUR COLLECTIF**

Le tarif du branchement d'eau n'a pas connu d'évolution depuis la délibération du Conseil Municipal du 6 avril 2012. Monsieur le Maire en propose une réactualisation, compte-tenu notamment de l'augmentation sensible du coût des matériaux. Il invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce tarif et rappelle que les branchements sont réalisés par les employés communaux.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix du branchement d'eau à 1.700,00 €.

Il est par ailleurs décidé d'appliquer un tarif de 300,00 € pour chaque compteur supplémentaire rattaché au principal.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Compétence eau/Assainissement** : transfert de cette compétence actuellement communale à la CCHC au 1er Janvier 2026.
- **Projet de city stade** : validation du maitre d'œuvre – Entreprise CIMES CONCEPTION.
- **Aire de jeux communale** : l'entreprise Chapuis TP remet actuellement la pelouse en état.
- **Route touristique de Très-le-Mont** : refus du Conseil Départemental d'intégration de cette voie dans le domaine public routier départemental. ceci étant des subventions sont envisageables. Un géomètre se rendra sur place le 5 avril et un chiffrage est attendu pour le 15 avril prochain, lequel sera transmis aux services du Département.
- **Rallye du Mont-Blanc** : du 8 au 10 septembre 2022. Parcours étape Lullin : départ du parking de l'ancien site Morel – Vauverdanne – Col du Feu – Orcier.
- **PLUi-H** : compte-tenu de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, il est probable que le PLUi-H fasse l'objet de modifications dans les 6 années à venir.

***PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE  
LE 19 MAI 2022***

Le Maire  
Alain DEGENEVE

